

Type d'intervention

Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire

Morisod Carole

Signatures des cosignataires

Cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Les Vert.e.s / Fauquet Lucie

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Plan canopée

Texte de l'intervention

L'été caniculaire que nous venons de subir nous incite à analyser les points d'amélioration dans notre commune pour protéger la santé de la population. Il s'avère que le manque d'arbres le long des zones piétonnes rend difficile les sorties en plein air que ce soit pour les familles ou pour les personnes âgées.

Avec le réchauffement climatique, nos villes et villages deviennent de véritables fournaies en été. Il existe toutefois des solutions pour ramener de la fraîcheur notamment en plantant des arbres et en réduisant les surfaces imperméables. Un Postulat de 2023 intitulé « Ilot de chaleur » avait été approuvé par le Conseil général. Ce postulat a d'ailleurs permis d'identifier les parcelles communales prioritaires, ce que nous saluons. Certaines améliorations ont donc pu être réalisées mais force est de constater que le nombre d'arbres sur la commune est très insuffisant dans de nombreuses zones et l'arrachage de certains (Ecole du Corbier, Route de Vassereule) n'ont fait qu'accroître la chaleur ressentie. Il y a urgence, l'été 2026 ne sera plus une exception.

L'ombrage prévient le réchauffement des chemins et des espaces ouverts et leur rayonnement thermique nocturne. Les arbres sont la meilleure solution pour ce faire, car ils disposent en outre d'une capacité de refroidissement par évapotranspiration.

Sous la canopée, la température de l'air présente plusieurs degrés Celsius en moins les jours ensoleillés que sur les surfaces ouvertes au rayonnement. Un arbre peut fournir la même fraîcheur que cinq climatiseurs par son évapotranspiration. Pour les groupes de population sensibles à la chaleur, comme les personnes âgées et les enfants en bas âge, des itinéraires ombragés et des places de jeux arborisées sont très importants. Les chemins pour piétons et les pistes cyclables devraient aussi être protégés du rayonnement solaire direct pour rendre leur utilisation plus agréable et plus accessible en cas de chaleur.

Les températures élevées ont un coût sur la santé significatif, avec, par exemple, des risques respiratoires et cardio-vasculaires plus élevés qui diminuent l'espérance de vie. L'été caniculaire que nous avons subi cette année est responsable du décès de plus de 32'000 personnes en Europe selon la Plateforme européenne de surveillance de la surmortalité (EuroMomo). Chiffre qui pourrait encore augmenter car les statistiques des canicules du mois d'août ne sont pas toutes analysées à ce jour.

Comparée à un été «normal», la canicule de 2003 a causé 975 décès supplémentaires en Suisse. Celle de 2015, 800 décès supplémentaires. Lorsque le mercure atteint 33°C, l'augmentation moyenne du risque de décès est de 21 % (17 à 25 %).

Les arbres rafraîchissent l'environnement, stockent l'eau, purifient l'air et offrent un cadre de détente à deux pas de chez soi. Ils contribuent à rendre les journées de forte chaleur plus supportables et soulagent les réseaux d'assainissement en cas de fortes pluies. Parallèlement, ils relient les habitats entre eux et permettent aux animaux et aux plantes de trouver de la nourriture, un abri et des sites de nidification. Planter des arbres n'est donc pas un luxe, mais une mesure de prévention pour la santé, la biodiversité et la qualité de vie.

En termes de santé publique, en outre d'améliorer la qualité de l'air et d'offrir des zones de fraîcheur, ces grands êtres vivants possèdent d'autres vertus sanitaires. En effet, un contact aux arbres et à d'autres espaces verts a un impact favorable dans la lutte contre de nombreuses pathologies liées au mode de vie urbain comme par exemple les maladies cardiovasculaires, la mortalité prématurée, l'obésité et la dépression (Van den Bosch & Sang, 2017). Dans ce sens, leur présence dans le milieu urbain réduit les troubles psychiques comme l'anxiété (Gascon & al., 2015) et favorise l'activité physique (Sallis & al., 2016). De plus, ils incitent à la rencontre et permettent de créer du lien social entre les habitants (Nilsson & al., 2018).

Conclusion

Des études démontrent que chaque franc investi dans la plantation et l'entretien d'un arbre en bord de rue en rapporte trois de plus. Leur présence améliore la santé physique et mentale et augmentent les interactions sociales et la productivité. Enfin, ils coûtent également bien moins cher que les infrastructures comme le revêtement bitumineux et les aménagements qui les entourent grâce au refroidissement qu'ils procurent.

Le POS demande donc à la commune d'étudier l'établissement d'un Plan canopée, à l'instar de ce qui s'est fait à Sion, pour ombrager et rafraîchir les voies de mobilités piétonnes, cyclistes, et l'ensemble de l'espace public. Les arbres doivent être mieux protégés pour éviter des abattages inutiles et mieux planifiés pour cibler au plus près les lieux et les essences propices à un reboisement efficace. L'objectif de ce postulat est donc de planifier une plantation optimale et rapide d'arbres afin de répondre au mieux aux besoins de la population en terme de santé publique.

Collombey-Muraz, le 28 août 2026

1^{er} signataire :

